

N°2
Février 2022

Bulletin d'information
municipal de Marnes

MARNES

Infos

Mesdames, Messieurs,
Mes chers concitoyens,

Au nom du conseil municipal de notre beau village de Marnes, je souhaitais vous adresser nos meilleurs vœux pour cette année 2022.

Comme l'année dernière hélas, nous ne pouvions pas nous retrouver pour les traditionnels vœux du maire et de l'équipe municipale.

L'année 2021 s'est achevée et elle n'a pas été celle du retour à la normale espérée.

Malgré cela, nous avons pu avancer sur l'amélioration de la sécurité du village qui était notre priorité du mandat.

Les travaux ont été réalisés et sont en cours de finalisation. Après quelques semaines d'utilisation le projet va subir quelques améliorations dans les semaines à venir.

Enfin, nous réfléchissons et travaillons actuellement sur la réhabilitation du logement communal, route de Poitiers, à moindre coût afin de créer à terme une ressource à la municipalité en le louant.

Le village a été animé par les festivités du 14 Juillet habituelles sur le terrain du Pigeonnier, le troc plantes organisé par l'association Florilège au Four à Pain et le Téléthon organisé par les associations de Marnes et la municipalité. Les associations demeurent actives et vectrices de lien social et de convivialité.

Aussi, je souhaite la bienvenue aux nouveaux habitants qui ont rejoint notre village. J'adresse également mes remerciements à celles et ceux qui s'investissent dans la vie de notre village.

Que cette nouvelle année 2022 vous soit heureuse, prometteuse, faite d'épanouissements familiaux, personnels ou professionnels, qu'elle vous soit synonyme d'une vie meilleure dans cette période inédite. Prenez bien soin de vous.

Mme le Maire,
Angélique DESVIGNES

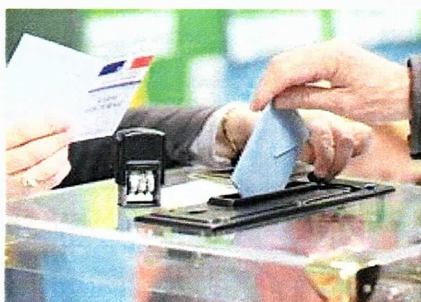
LES DATES DES ÉLECTIONS 2022

L'élection du président de la République se déroulera :

le dimanche 10 avril 2022 pour le premier tour ;

le dimanche 24 avril 2022 pour le second tour.

Les élections législatives se dérouleront les dimanches 12 et 19 juin 2022 pour la désignation des 577 députés, parmi lesquels 11 députés des Français établis hors de France.



ÉLECTIONS 2022/ INSCRIPTION SUR LA LISTE ÉLECTORALE

Pour les administrés qui ne sont pas encore inscrits sur les listes :

L'inscription est désormais possible jusqu'à 6 semaines avant le scrutin. **Pour les présidentielles 2022, il sera possible de s'inscrire sur les listes électorales jusqu'au 4 mars 2022.**

Chaque citoyen a la possibilité de vérifier lui-même sa situation électorale directement en ligne. Avec la mise en place du répertoire électoral unique, dont la tenue est confiée à l'INSEE, chaque citoyen pourra vérifier qu'il est bien inscrit sur les listes électorales et connaître son bureau de vote directement en ligne sur le site du service public.

L'inscription en ligne est également possible directement sur le site du service public.



ASSOCIATION FLORILEGE

Dimanche 17 octobre 2021, l'association Florilège organisait son traditionnel Troc'plantes dans la prairie du four à pain. Ils ont procédé à la cuisson de trois fournées de 55 pains et une fournée de galettes. En plus du Troc'plantes, il y avait un Troc'livres et deux expositions.



Les festivités du 14 juillet

se sont déroulées sur le terrain Pigeonnier. Le conseil avait organisé des jeux pour enfants a distribution de popcorn et bonbons, pour les plus grand concours pétanque et jeux de société. L'occasion pour les habitants de retrouver pendant une journée conviviale et de rencontrer nouveaux habitants présents. La journée s'est terminée avec un apé offert par la municipalité et distribution de petits pains.



GOÛTER DE NOËL DES ENFANTS

L'équipe municipale de Marnes, sous l'impulsion de la main Angélique Desvignes, a décidé d'offrir aux enfants de la commune, u goûter de Noël individuel à emporter, accompagné d'une remise d cadeaux aux enfants de la commune. Les enfants ont tout d'abor décoré le sapin installé sur la pelouse de la mairie en s'aidant de nombreuses décorations données et fabriqués par les habitants qu Mme le Maire remercie tout particulièrement.. Une douzain d'enfants de 3 à 11 ans n'ont pas manqué ce rendez-vous festif l'approche de Noël. Parents, amis et familles ont scruté l'élaboratio de la décoration municipale depuis la terrasse de la mairie.

COLIS DE NOEL

La commission Action Sociale, composée de Mme le Maire, de membres du conseil et de 3 habitants bénévoles, ont distribué pour la 2ème année consécutive, des colis de Noël aux seniors (+ 70 ans). Les colis étaient composés en partie de produits régionaux. Pour 2021, 22 colis individuels et 16 colis de couple ont été distribués.



TELETHON 2021

Avec l'appui de la municipalité, les six associations de la commune de Mar (ACPG, ACCA, le comité des fêtes, la Divine Marnoise, Florilège, l'Amitié marnoise) ont proposé ce samedi 4 décembre diverses activités dont les bénéfices ont été reversés à l'association AFM-Téléthon. Vente de boules de pain cuites dans le four de la commune, de divers obje et gâteaux ; organisation d'une tombola ; collecte de piles. Pour les plus courageux, une (petite !) randonnée a été proposée à 10 h, sous un ciel clément. Nous avons eu le plaisir d'accueillir, Mme Josiane Pontif, coordonnatrice pour le nord Deux-Sèvres de l'AMF-Téléthon, à qui nous avons pu présenter brièvement

nos diverses réalisations. Les organisateurs ont jugé plus sage de ne pas proposer cette année le traditionnel repas qui habituellement réunissait environ une 40ene d'habitants de la commune.

Bilan : ventes d'objets et tombola 263,50 € et dons directs 340€. Total versé au Téléthon = 603,50 €



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DES ASSOCIATIONS

Les dates des assemblées générales des Associations de Marnes à venir:

- l'Amitié Marnoise : le mercredi 23/02/2022 à 14h - salle des fêtes Gilles Baudron
- le Comité des Fêtes : le dimanche 27/02/2022 à 14h30 - salle des fêtes Gilles Baudron
- Florilège : le vendredi 4/03/2022 à 20h - salle de la Mairie
- l'ACCA : le samedi 11/06/2022 à 9h - Préau de la salle des fêtes Gilles Baudron

Retrouvez toutes les informations des associations de la commune sur le site Marnes.fr o sur l'application Intramuros.

SCRUTIN N°1	SCRUTIN N°2
SCRUTIN N°3	SCRUTIN N°4
SCRUTIN N°5	SCRUTIN N°6
SCRUTIN N°7	SCRUTIN N°8
SCRUTIN N°9	SCRUTIN N°10
SCRUTIN N°11	SCRUTIN N°12

La présente carte remplace la carte préliminaire délivrée au cours des élections municipales de 2017. Elle doit être conservée par l'habitant pour la réclamation d'une nouvelle carte.

VOIR EST UN DROIT. C'EST AUSSI UN DEVOIR CITOYEN

CARTE ÉLECTORALE



Pour tous renseignements, les habitants de Marnes peuvent consulter les démarches électorales, scanner ce QR code

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

UN QR CODE SUR VOTRE NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE

Pour la première fois, un QR code figure sur la carte électorale qui sera distribuée à chaque habitant de Marnes inscrit sur les listes électorales dans la perspective des élections présidentielles et législatives.

Ce QR code renvoie au site unique www.elections.interieur.gouv.fr vous permettant d'accéder à l'ensemble des démarches liées aux élections. Vous pouvez ainsi en quelques clics :

- vérifier votre situation électorale ;
 - trouver votre bureau de vote ;
 - vous inscrire en ligne, jusqu'au 2 mars 2022, sur les listes électorales ;
 - effectuer une demande de procuration en cas d'absence le jour du scrutin.
- Vous pouvez également vérifier à qui vous avez donné procuration ou qui vous a donné procuration.

SALLE DES FÊTES GILLES BAUDRON – LOCATION

Location possible pour soirées, journées (Banquets, réunions, repas de famille). Possibilité de jeux et grand espace de verdure (tennis, pétanque, ...)

Pour tous renseignements ou réservations : s'adresser à la mairie.

LOCATION WEEK-END (état des lieux le vendredi entre 12h et 14h et état des lieux de fin le lundi matin)

Tarifs - habitants de la commune

- été 80€

- hiver 95€

Tarifs - habitants hors commune

- été 120€

- hiver 135€

LOCATION DEMI-JOURNÉE/VIN D'HONNEUR OU SOIRÉE : tarif : 40€

La période d'hiver est fixée du 1er octobre au 15 mai et la période été du 16 mai au 30 septembre.

La caution est fixée à 200 € pour l'année 2022.

La municipalité loue aussi des tables et bancs pour vos repas de fêtes ou réunion de famille ainsi que le Pigeonnier sur le terrain derrière l'église, pour un repas ou animation en plein air dans un environnement calme et isolé. Renseignements en Mairie.



IntraMuros

SITE INTERNET de MARNES

Le site internet Marnes.fr a été créé par la plateforme Intramuros et en lien avec l'application portant le même nom. Il est en cours d'alimentation par la municipalité et regroupe toutes les informations

de la commune (animations, associations, conseil municipal, Patrimoines...). Vous souhaitez y publier une information, Mme le Maire reste à votre écoute sur simple rendez-vous.



LE JARDIN DU SOUVENIR

En 2021, un Jardin du Souvenir a été créé dans le cimetière de Marnes ainsi que des emplacements Cave-Urnes.

Début Février 2022, un banc a été installé suite au don et souhait de Mme GOODE fait avant son retour dans son pays natal. La municipalité la remercie pour sa générosité et sa gentillesse.



LES NAISSANCES

Camille THOMAS née le 26/01/2021

Perrine LANDRY née le 18/11/2021

Aaron JARIGE né le 05/12/2021

PACS

Patrick TESSIER et Amélie VACHER
le 23/11/2021

LES DECES

Monsieur PERCEAU MAX le 23/01/2021

Monsieur ROUX Francis le 02/03/2021

Madame BABIN Yveline le 03/03/2021

Monsieur GUILBOT Paul le 15/03/2021

Madame RAULT Ginette le 14/04/2021

Monsieur DETRIVIERE Guy le 25/06/2021

Monsieur BABIN Jacques le 31/07/2021

Madame CHAUFFOUR Gisèle le 25/08/2021

SIVU DE LA VALLÉE DE LA DIVE

Le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de la Vallée de la Dive est une structure issue de la fusion en 2014 du syndicat des Trois Vallées et du syndicat Dives et Marais. Elle regroupe trois intercommunalités dans l'objectif d'une gestion globale, concertée et équilibrée des rivières et des milieux aquatiques sur le bassin versant amont de la Dive du Nord.

Le SIVU de la Vallée de la Dive intervient sur plus de 120 kms de cours d'eau à travers 26 communes :

Dans le département de la Vienne (20) : Angliers, Arçay, Aulnay, Chalais, La Chaussée, Craon, Dercé, La Grimaudière, Guesnes, Martaisé, Mazeuil, Moncontour, Monts sur Guesnes, Mouterre-Silly, La Roche Rigault, Saint-Clair, Saint Jean de Sauves, Saint Laon, Saires, Verrue.

Dans le département des Deux-Sèvres (6) : Assais les Jumeaux, Brie, Marnes, Oiron, Saint Jouin de Marnes, Pas-de-Jeu.

Suite à une restructuration au sein du SIVU de la Vallée de la Dive, nous avons hélas dû nous séparer du technicien et d'un agent. La principale cause étant la forte diminution des subventions.

Nouvelle composition du SIVU :

Service administratif : une secrétaire : Françoise DERISSON (9 heures semaines)

Service technique : un agent de maîtrise : Thierry MENARD et un agent : Jeanny ROLLAND

Président : Edouard RENAUD, Communauté de Communes du Pays Loudunais

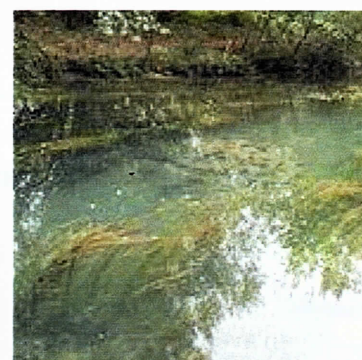
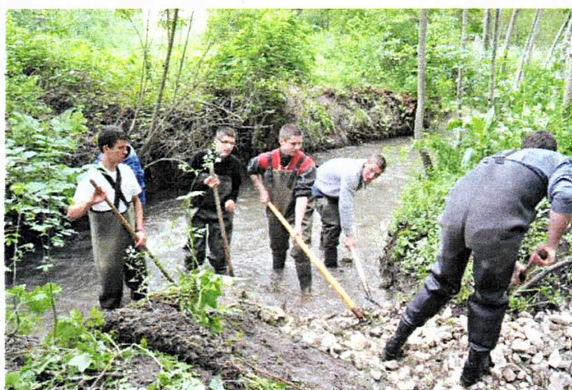
Vice Président : Germain GIROUARD, Communauté de Communes du Thouarsais

Le bureau : 9 membres.

Malheureusement, le linéaire de rivière est néanmoins resté le même. La continuité du travail sera réalisée au prorata du nombre de linéaire de rivière par commune et au besoin ponctuel de chaque commune. Tout en sachant que la source de La Grimaudière fait l'objet de quatre semaines de travail (principalement faucardage de végétaux) réparties sur toute l'année dans le but de garder une très bonne qualité d'eau (cette action est financée par Eau de Vienne SIVEER).

En ce qui concerne la commune de MARNES, la gestion des niveaux d'eau se fait par les différents mouvements des pelles qui sont gérées par les propriétaires ou par la ou les personnes missionnées par les propriétaires. Néanmoins, depuis quelques temps les actions sur ces pelles ne prennent pas en compte les réseaux de petits fossés où l'eau coule depuis des années, ce qui pourrait modifier la biodiversité. C'est pour cela que la municipalité compte sur l'ensemble des habitants de MARNES pour maintenir ces niveaux constants et ce d'autant plus que les évolutions climatiques nous font constater une diminution de notre ressource en eau. Il va de soi que lorsque quelqu'un modifie le niveau d'eau par une simple action de nettoyage d'une pelle (embâcle), cette même personne doit s'assurer que le niveau d'eau en amont reste le même qu'avant.

Le SIVU est à votre service pour tout renseignement (les mardis, jeudis et vendredis le matin au 05 49 50 06 48) et **en cas de problème sur la commune veuillez contacter Germain GIROUARD au 06 21 95 02 05.**



L'ÉCOLE DU RPI LES 5 VILLAGES SITUÉE SUR LA COMMUNE DE ST JOUIN DE MARNES

L'effectif actuel (rentrée 2021) est de 87 élèves réparti dans 4 classes :

Les TPS, PS, MS et GS avec Séverine TANCHE, professeur des écoles et Marie-Anne POIRAULT, ATSEM

Les CP, CE1 avec Lætitia PILLET, professeur des écoles

Les CE2, CM1 avec Audrey GILLET, professeur des écoles

Les CM2 avec Amandine LATOUCHE, professeur des écoles et nouvelle directrice

Les agents présents sur l'école et les garderies employés par le SIVU, géré par les 5 communes (Availles, St Généroux, Marnes, St Jouin de Marnes et Irais), sont :

Karine BAUDRY : garderie de St Généroux de 7h30 à 8h45 et de 16h45 à 18h30.

Sophie LASNE : garderie de l'école de 7h30 à 8h50 et de 16h30 à 18h30 et surveillance de cour de 12h à 13h20

Evelyne FALQUE : restauration scolaire (préparation et service)

Virginie LANGLACE : restauration scolaire (service), transport scolaire matin et soir, renfort école de 10h30 à 11h50

Marie-Anne POIRAULT : ATSEM, classe maternelle

Victorine LANGLACE : surveillance de cour de 12h à 13h20





L'office de Tourisme - Maison du Thouarsais

Depuis le 1er janvier 2018, La Maison du Thouarsais (Office de Tourisme) est un service de la Communauté de Communes. Elle poursuit dans ce nouveau cadre ses missions d'accueil, d'information, de promotion, de commercialisation, et d'aide à la population.

Les horaires changent. A partir du 15 février accueil les mardis, mercredis et samedis de 10h à 12h et de 14h à 18h et Jeudi, vendredi de 14h à 18h.

Informations touristiques, activités à faire pendant les vacances, renseignements pratiques... ils vous conseillent en fonction de vos demandes.

Adresse : 32 place St Médard à Thouars – Tél : 05 49 66 17 65

<https://www.maisonduthouarsais.com>

Retrouvez-nous sur le marché de Thouars (à l'intérieur des halles) tous les vendredis matin à compter du 18 février prochain de 10h à 12h.



CENTRE SOCIOCULTUREL DU THOUARSAIS – ACTION JEUNES

Le Pass'Jeunes, accueil de loisirs pour les plus de 10 ans, ouvert pendant les vacances scolaires (sauf Noël) de 8 à 18h dans les locaux du Lycée Jean Moulin à Thouars.

Le projet Vacances Jeunes, organisation d'une journée "vacances" pour les 18 - 25 ans"

Les Arts'Osés, création d'espaces d'échanges pour tous les habitants, par le biais d'expressions culturelles et artistiques

L'accompagnement aux associations (foyers des jeunes, association de quartier).

Au centre socioculturel du Saint-Varentais, le Centre d'Animation Jeunesse est un lieu ressource pour les jeunes entre 11 et 25 ans. Ils sont accueillis sur des créneaux fixes (mercredi, vendredi soir et vacances scolaires) mais aussi sur demande collective de jeunes.

Contacts : 05 49 66 76 40

csc@thouars-communaute.fr

CENTRE SOCIOCULTUREL DE THOUARS - 7 rue Anne Desrays - BP 28



CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION DE THOUARS

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) de Thouars est un guichet unique d'information pour les personnes âgées de 60 ans et plus, pour leurs familles et leur entourage. Le CLIC informe, conseille et oriente.

Il vous guide dans vos démarches administratives, sur les différents services et professionnels à votre dispositions.

Il peut aussi vous orienter vers les professionnels et les services pouvant répondre à vos demandes, des actions collectives de prévention animées par le CLIC et/ou ses partenaires.

HORAIRES D'OUVERTURE du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h. Privilégiez la prise de rendez-vous.

Contacts : 05 49 67 83 53

4 rue Gambetta - 79100 THOUARS

clicdupavsthouarsais@deux-sevres.fr

INFOS COMMUNAUTAIRES

Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative (TEOMI)

Un courrier relatif à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative (TEOMI) est en cours de distribution dans toutes les boîtes aux lettres des foyers du territoire (disponible en Mairie). Ce courrier explicatif récapitule le principe de calcul de la TEOMI et présente les tarifs qui ont été votés pour la collecte des déchets pour l'année 2022.

En complément, la Communauté de Communes a mis un simulateur en ligne sur le site de la communauté de communes. Cet outil permet aux usagers d'estimer le montant de leur future TEOMI. Le simulateur est accessible dès à présent sur le site www.thouars-communaute.fr, rubrique "AU QUOTIDIEN", "DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS", page "TARIFICATION INCITATIVE".

Pour faire fonctionner ce simulateur, il est nécessaire de connaître au préalable :

- sa production d'ordures ménagères de l'année 2021
- la valeur locative du logement ou local (ligne intitulée "base" sur l'avis d'imposition foncier)

Pour toute information, vous pouvez contacter le service déchets au 05-49-66-68-69 ou bien par mail moinsdedechets@thouars-communaute.fr

THOUARSAIS ENSEMBLE !



PART FIXE

= 50% DE LA VALEUR LOCATIVE DE VOTRE HABITATION

X TAUX

Part comprenant les charges fixes du service de gestion des déchets (collecte, tri des recyclables, gestion des déchèteries...)

CETTE PART EST BASÉE SUR LA VALEUR LOCATIVE DONC VOTRE FONCIER BÂTI.

+

PART VARIABLE

= VOLUME DU BAC

X PRIX AU LITRE

X NOMBRE DE LEVÉES DU BAC

Part calculée en fonction du volume des bacs et du nombre de bacs présentés à la collecte l'année précédente.

=

TEOMI



DEMANDE D'URBANISME EN LIGNE DEPUIS JANVIER 2022

A compter du 1er janvier 2022, toutes les demandes d'urbanisme pourront être déposées sous format numérique par voie dématérialisée.

Ce nouveau téléservice sera disponible en vous connectant au Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme via le site internet de votre commune et/ou celui de la Communauté de Communes du Thouarsais.

Comment déposer un dossier numérique ?

- en créant votre compte sur Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme,
- ou en vous connectant via Franceconnect (ex : Numéro fiscal, Numéro Améli, La Poste, ...)

Dès l'enregistrement de votre dossier sur le Guichet Numérique, vous recevrez un Accusé d'Enregistrement Électronique (AEE), faisant foi de la date de dépôt de votre dossier et du départ de son délai d'instruction.

La mairie, après enregistrement de votre dossier, vous délivrera un numéro de dossier, communiqué via l'envoi d'un Accusé de Réception Électronique (ARE).